**APPEL A PROJET 2023**

**DEMARCHE QUALITE DES ALSH**



***Dossier de candidature***

*A retourner* ***jusqu’au vendredi 30 décembre 2022*** *inclus*

**GESTIONNAIRE – PORTEUR DU PROJET :**

**Merci de noter les nom et prénom du Maire, Président de la CDC ou de l’association**

Nom – Prénom / Statut :

Adresse :

Code postal :

@ : …………………………………………………..

**VOTRE DEMANDE CONCERNE LA STRUCTURE SUIVANTE :**

Nom :

Implantation :

Type d’accueil :

Jours/Horaires/Périodes de fonctionnement :

Capacité d’accueil :

Tranches d’âges accueillies :

**PERSONNE REFERENTE DU PROJET (devra être présente tout au long de l’accompagnement) :**

Nom – Prénom :

Fonction :

@ : …………………………………………………..

|  |  |
| --- | --- |
| Cadre réservé à la Caf | |
| Dispositif : Démarche qualité Alsh – Sub jeunesse FL  Spécif : 2120 | Exercice : 2023 |

**Préambule :**

La branche Famille poursuit son soutien aux Accueils de loisirs, premier mode d’accueil en dehors de l’école, par le biais de la Prestation de service Alsh et de sa participation au « plan mercredi ». En complémentarité, la Caf de l’Isère reconduit son action « Démarche qualité des accueils de loisirs » pour l’année 2023.

Cette démarche a pour but de soutenir les Alsh afin d’améliorer l’accueil des enfants et des familles. Il s’agit d’un accompagnement méthodologique personnalisé proposé à l’équipe d’un Alsh sur plusieurs séances tout au long de l’année sur une thématique. Aucune participation financière n’est demandée à la structure. En revanche, l’aval des décideurs, la mobilisation et l’engagement de l’ensemble des acteurs de la structure sont nécessaires au bon déroulement de cet accompagnement. Le gestionnaire s’engage à respecter la charte jointe au présent dossier. Un bilan collectif dans le cadre du dispositif sera organisé en fin d’année. La présence de toutes les structures accompagnées est obligatoire.

La démarche qualité n’est pas une formation, ni une supervision d’équipe, ni une labellisation adossée à un ensemble de critères prédéfinis. L’esprit de la démarche est celui d’un accompagnement qui relève d’une logique de co-construction des objectifs entre la structure et le prestataire.

**La Caf de l’Isère a sélectionné cinq prestataires : « La Boîte à tisser du lien », l’association « Culture Loisirs Vacances Rhône Alpes », « Citis’ », « Grandir égaux », et « Clés de Fa », pour vous accompagner sur l’un des thèmes suivants :**

**1.** **Quelle cohérence éducative entre les différents temps de vie des enfants et des adolescents ? Famille, Alsh et partenaires ;**

**2. Les conditions de l'égalité effective entre filles et garçons en accueil de loisir : déconstruire les stéréotypes, penser la mixité, dialoguer avec les usager(ère)s ;**

**3.** **Pour un accueil inclusif en Alsh (avec 2 choix) :**

**a. sensibilisation des équipes à l’accueil d’enfants en situation de handicap**

**b. l'accueil des adolescents en situation de handicap ;**

**4.** **Diversifier l’offre pédagogique pour mieux prendre en compte les nouvelles préoccupations : écologie, usages du numérique, santé et bien-être, citoyenneté locale… Du projet au programme d’activités ;**

**5.** **Accueillir les publics…tels qu’ils sont. Comment gérer la complexité ? Exemple : mieux prendre en compte les différences, s’adapter aux évolutions des pratiques, des attentes et des besoins des enfants et des adolescents, accueillir des enfants au comportement parfois difficile…**

**6•** **Accueillir la diversité en ALSH, un défi pour motiver les groupes : regarder les pratiques de communication au quotidien aussi bien en direction des publics qu’au sein des équipes et aussi de prendre soin de chacun ; aborder les sujets de discriminations et aussi la laïcité ; analyser l’organisation de l’espace et notamment la communication écrite ; travailler sur « comment donner la parole individuelle pour un projet collectif » avec les enfants, les adolescents et/ou les familles ;**

**7. Thématique libre : possibilité pour la structure de proposer une thématique (sous réserve au moment du diagnostic, que celle-ci s’inscrive dans le cadre de la démarche et que le prestataire puisse en assurer l’accompagnement).**

A réception des dossiers, les prestataires contacteront toutes les structures afin de mesurer au mieux les capacités de mobilisation des équipes et d’affiner les résultats attendus.

Sur la base de ces retours, la Caf de l’Isère, en lien avec d’anciens membres de la « Démarche qualité », choisira les accueils de loisirs qui pourront être accompagnés, en veillant à un équilibre entre territoires urbains et ruraux, associations et collectivités publiques. Il sera ensuite proposé aux structures retenues de définir avec les prestataires les modalités d’organisation et d’accompagnement.

Une attention particulière sera portée aux candidatures déposées par les petites structures.

**Modalités d’accompagnement**

* 1 séance d’état des lieux en présence d’un décideur (élu, président, directeur ou responsable de service…)
* 8 séances d’accompagnement de l’équipe Alsh : à planifier avec le prestataire sur l’ensemble de l’année dès le démarrage de l’action
* 1 questionnaire de satisfaction à compléter en ligne par chaque participant
* 1 séance de bilan en présence d’au moins un représentant de la structure accompagnée

**Partie à compléter par le partenaire**

**THEMATIQUE CHOISIE :**

**Le nombre d’accompagnement reste limité et la thématique *« Pour un accueil inclusif en Alsh »* est fortement demandée. C’est pourquoi, nous vous conseillons de choisir plusieurs thématiques selon vos besoins en précisant l’ordre de priorité.**

☐Quelle cohérence éducative entre les différents temps de vie des enfants et des adolescents ? Familles, Alsh et partenaires.

☐Les conditions de l'égalité effective entre filles et garçons en accueil de loisir : déconstruire les stéréotypes, penser la mixité, dialoguer avec les usager(ère)s.

☐Pour un accueil inclusif en Alsh (avec 2 choix) :

☐sensibilisation des équipes à l’accueil d’enfants en situation de handicap,

☐l'accueil des adolescents en situation de handicap.

Attention : Un gestionnaire ayant déjà bénéficié de la démarche qualité sur cette thématique ne sera pas prioritaire.

La thématique du handicap est singulière. Elle inclut dans la démarche des apports théoriques nécessaires.

☐Diversifier l’offre pédagogique pour mieux prendre en compte les nouvelles préoccupations : écologie, usages du numérique, santé et bien-être, citoyenneté locale… Du projet au programme d’activités.

☐Accueillir les publics…tels qu’ils sont. Comment gérer la complexité ?

Exemple : mieux prendre en compte les différences, s’adapter aux évolutions des pratiques, des attentes et des besoins des enfants et des adolescents, accueillir des enfants au comportement parfois difficile…

☐Accueillir la diversité en ALSH, un défi pour motiver les groupes : regarder les pratiques de communication au quotidien aussi bien en direction des publics qu’au sein des équipes et aussi de prendre soin de chacun ; aborder les sujets de discriminations et aussi la laïcité ; analyser l’organisation de l’espace et notamment la communication écrite ; travailler sur « comment donner la parole individuelle pour un projet collectif » avec les enfants, les adolescents et/ou les familles ;

☐Thématique libre : possibilité pour la structure de proposer une thématique libre (sous réserve au moment du diagnostic, que le prestataire puisse mettre en place un accompagnement sur la thématique proposée). Préciser en quelques mots :………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

**Formulation de la demande d’accompagnement (à détailler par thématique envisagée si plusieurs choix) :**

**Les éléments de contexte :**

**Les difficultés rencontrées :**

**Les hypothèses mobilisées :**

**Les projets et ambitions d’amélioration :**

**Les expériences et initiatives déjà engagées :**

**Les personnels impliqués dans la démarche :**

***N.B : Pour être efficient cet accompagnement doit mobiliser l’ensemble de la hiérarchie liée au fonctionnement de la structure ciblée (organisateur, directeur, animateurs permanents et occasionnels, bénévoles, personnels administratifs, personnel de service…) et ne pas se limiter à un seul professionnel.***

Liste des personnels (et fonctions) qui seront impliqués tout au long de la démarche.

Liste des personnels (et fonctions) susceptibles d'être associés à certaines étapes de la démarche (à préciser…).

Identité et fonction du responsable hiérarchique susceptible d'être sollicité pour valider ou organiser l'examen et la validation des pistes de changement envisagées.

**Commentaires éventuels**

**Avez-vous déjà participé à la Démarche Qualité des Alsh ?**

**En quelle année ? quelle thématique ?**

**Charte d’engagement**

**du gestionnaire de la structure accompagnée**

**Démarche Qualité des Accueils de loisirs sans hébergement**

La Caf de l’Isère reconduit son action « Démarche qualité des accueils de loisirs » pour l’année 2023.

Cette démarche a pour but de soutenir les Alsh afin d’améliorer l’accueil des enfants et des familles. Il s’agit d’un accompagnement méthodologique personnalisé proposé à l’équipe d’un Alsh sans hébergement sur plusieurs séances tout au long de l’année.

L’une des clés du succès de l’accompagnement est leur inscription dans un projet d’ensemble, traversant les différents niveaux de responsabilité au sein des structures. La démarche qualité n’est pas une formation, ni une supervision d’équipe. Les objectifs ne sont pas définis au préalable mais coconstruits pour être au plus près des attentes de la structure. L’intention est de :

* Partir de là où en est l’équipe
* Partager le diagnostic de la situation
* Définir ensemble les pistes d’amélioration souhaitées
* Construire ensemble les étapes pour avancer

**Les thématiques :**

Les thématiques proposées dans le cadre de la démarche qualité sont issues à la fois d’une réflexion globale des membres du comité de pilotage, de choix en lien avec les actualités et les évolutions sociales, des enjeux et des besoins d’accompagnement énoncés par les structures lors de l’évaluation des 10 ans du dispositif.

Une thématique choisie librement par la structure est possible, sous réserve au moment du diagnostic, que le prestataire puisse mettre en place un accompagnement adapté.

La Caf de l’Isère a sélectionné cinq prestataires : La Boîte à tisser du lien, l’association Culture Loisirs Vacances Rhône Alpes, Citis’, Grandir Egaux, et Clés de Fa, pour vous accompagner.

**Les engagements du gestionnaire :**

Le gestionnaire s’engage à :

* Garantir la mobilisation de l’ensemble de l’équipe accompagnée, dans ses différents niveaux de responsabilités, sur la base de la planification annuelle actée avec le prestataire au démarrage de l’action ;
* Co-construire les objectifs avec le prestataire au démarrage de l’accompagnement ;
* Organiser, au cours de l’accompagnement, une rencontre entre le prestataire et un représentant des instances dirigeantes ;
* Faire compléter par chaque membre de l’équipe bénéficiaire de l’accompagnement, le questionnaire d’évaluation envoyé par la Caf ;
* Participer au temps de bilan collectif qualitatif en fin d’année ;
* Communiquer sur le dispositif auprès des élus des collectivités locales. En effet, celles-ci jouent un rôle important dans l’environnement des accueils de loisirs, qu’elles soient directement organisatrices, ou simplement financeurs.

**Date limite de dépôt du dossier et date bilan collectif :**

Le dossier complété est à retourner jusqu’au **vendredi 30 décembre 2022 inclus.**

Les dossiers arrivés au-delà de cette date ne seront pas étudiés.

Le partenaire s’engage à participer au bilan collectif du dispositif organisé le :

**jeudi 21 septembre 2023 à 14h30**

**Lieu à déterminer**

**Votre dossier de candidature est à faire parvenir par mail à :**

[**interventions-sociales@caf38.caf.fr**](mailto:secretariat-interventions-sociales.cafisere@caf.cnafmail.fr)

**Pour toute information :**

**Vos référents de territoire et Patricia MOREL, conseillère technique jeunesse (04 76 20 62 35), se tiennent à votre disposition si vous souhaitez obtenir de plus amples informations.**

**Les dépôts sont possibles jusqu’au vendredi 30 décembre 2022 inclus dernier délai.**

Date :

Signature du gestionnaire :